

**Les femmes lors des élections fédérales de 2023**

## **Plus d'un tiers de femmes dans les deux Chambres**



## Les femmes lors des élections fédérales de 2023

# Plus d'un tiers de femmes dans les deux Chambres

Werner Seitz, sur mandat de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

Lors des élections fédérales de 2023, la représentation féminine a suivi des trajectoires contraires au Conseil national et au Conseil des États : elle est tombée à 38,5% dans la Chambre du peuple tandis qu'elle est montée à près de 35% dans la Chambre des cantons, atteignant ainsi un nouveau record. C'est la première fois que les deux conseils affichent des proportions de femmes comparables, à un niveau plus élevé.

Lors des élections au Conseil national de 2023, 77 femmes ont été élues, soit sept de moins qu'en 2019, année où la représentation féminine à la Chambre du peuple avait atteint un record (42%). Les femmes occupent désormais 38,5% des sièges de la Chambre du peuple, leur deuxième meilleur résultat depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971.

Comme en 2019, la plupart des conseillères nationales se trouvent dans les rangs du PS et des Verts, où elles sont majoritaires (58,5% au PS et 56,5% chez les Verts). C'est cependant le PVL qui affiche la plus forte proportion de femmes, à 70%. Au PLR, les femmes ont gagné huit points de pourcentage pour atteindre 43% environ tandis qu'au Centre (anc. PDC/PBD), elles progressent de 2,5 points de pourcentage à 31%. Elles sont en revanche moins nombreuses, en chiffres absolus comme en chiffres relatifs, à l'UDC, le parti sorti vainqueur des élections au Conseil national de 2023 : les femmes y ont perdu plus de cinq points de pourcentage par rapport à 2019 pour tomber sous la barre des 20%.

Lors des élections au Conseil des États de 2023, quatre sièges de plus qu'en 2019 ont été confiés à des femmes, sur un total de 16. La proportion de femmes a ainsi progressé de 26,1 à 34,8%. La majorité des sièges féminins de la Chambre des cantons sont occupés par le Centre (6) et le PS (4). Les Verts et le PLR ont deux conseillères aux États chacun, le PVL et l'UDC en ont une chacun.

Depuis 2019, le Conseil fédéral se compose de trois femmes et quatre hommes. Les conseillères fédérales appartiennent au PS, au PLR et au Centre. Cette composition a été maintenue en décembre 2023.

## Les femmes lors des élections au Conseil national de 2023

Le Conseil national se compose de 200 membres élus tous les quatre ans. Aux termes de l'art. 149 de la Constitution fédérale, chaque canton forme une circonscription électorale, qui se voit attribuer un nombre de sièges proportionnel à sa population. Chaque circonscription a droit à un siège au moins. Dans les vingt cantons qui ont droit à deux sièges ou plus, les mandats sont répartis entre les partis et les listes électorales selon le système proportionnel. Dans les cantons qui n'ont droit qu'à un siège (UR, OW, NW, GL, AI et AR), l'élection se fait au scrutin majoritaire.

La répartition des 200 sièges du Conseil national entre les cantons est revue tous les quatre ans. Pour les élections de 2023, le canton de Zurich a obtenu un siège supplémentaire tandis que Bâle-Ville s'est vu retirer un siège par rapport à 2019. En 2023, c'est le canton de Zurich qui avait le plus grand nombre de sièges à pourvoir (36), suivi des cantons de Berne (24) et Vaud (19). Bâle-Ville était encore dotée de quatre sièges, à égalité avec les cantons de Schwyz et Neuchâtel. Trois sièges ou moins ont été attribués aux cantons de Zoug (3), de Schaffhouse (2) et du Jura (2) ainsi qu'aux six cantons votant au scrutin majoritaire (1 siège chacun).

### Toujours plus de 40% de femmes sur les listes électorales

Dans les vingt cantons votant à la proportionnelle<sup>1</sup>, 2409 femmes et 3500 hommes ont brigué un mandat, soit 536 femmes et 728 hommes de plus que lors des précédentes élections en 2019. Il s'agit de l'augmentation la plus importante. Le nombre de candidatures a atteint un nouveau sommet en 2023.

<sup>1</sup> La présente analyse des candidatures porte sur les vingt cantons qui votent à la proportionnelle. Les cantons votant au scrutin majoritaire (UR, OW, NW, GL, AI, AR) ne sont pas analysés car, dans ces cantons, il n'y a pas de dépôt de listes électorales et donc pas de candidatures officielles.

Les femmes ont confirmé leur résultat record de 2019 en ce qui concerne les listes électorales, progressant même de 0,4 point de pourcentage à 40,8%. Ce maintien au-dessus de la barre des 40% est d'autant plus remarquable qu'avant 2019 la représentation féminine sur les listes électorales n'avait pas décollé pendant près de vingt ans : de 1991 à 2015, elle avait stagné entre 32,6% et 35% (graphique 1).

### Candidatures féminines en minorité dans tous les cantons

Même si la part des candidatures féminines a atteint un nouveau record en 2023 (40,8%), pas un seul canton n'a affiché plus de femmes que d'hommes sur ses listes électorales. Cette situation persiste depuis l'instauration du suffrage féminin en 1971, à une unique exception près : lors de l'élection du Conseil national de 1995, femmes et hommes étaient représentés paritairement sur les listes électorales de Bâle-Ville.

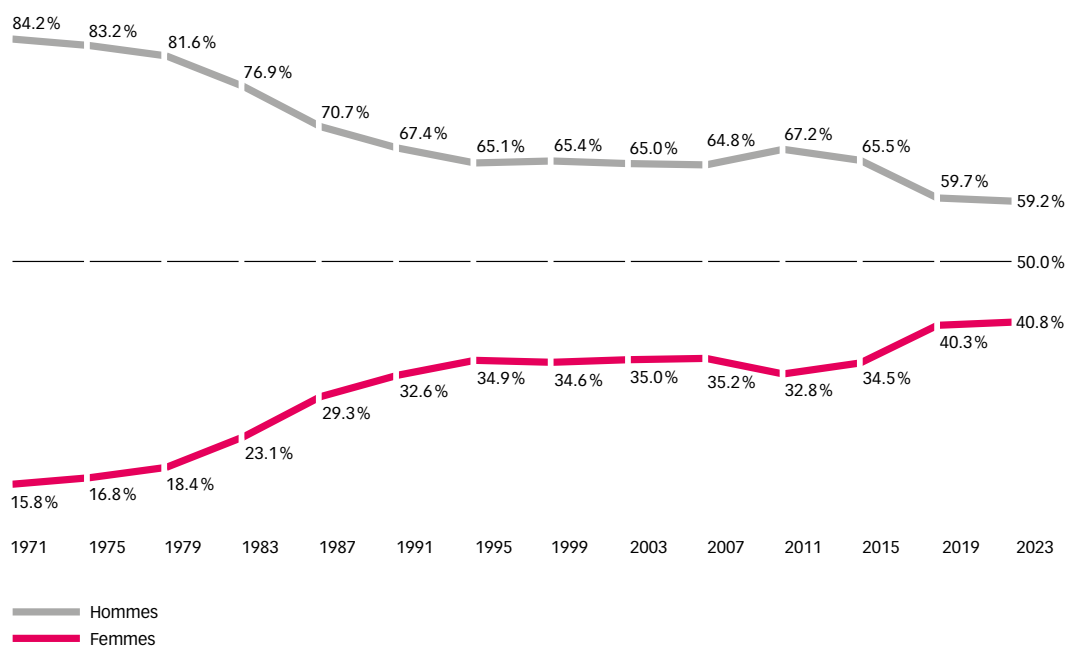
Par rapport à 2019, la proportion de candidatures féminines a augmenté dans onze cantons. Cette progression est la plus forte (+ 10 points de pourcentage env.) à Neuchâtel, Schaffhouse et Schwyz. On observe un recul dans sept cantons, avec en tête Lucerne (-7,7 points), la Thurgovie (-6,1 points) et Zoug (-4,9 points).

### Lissage régional

Cette évolution ne s'accompagne pas d'une polarisation, mais plutôt d'un lissage des chiffres : la variabilité de la proportion de femmes sur les listes électorales selon les cantons est moins grande que lors des élections précédentes. Les listes électorales comportant le plus de candidatures féminines sont celles de Neuchâtel (49,2%), suivi de Genève (47,4%) et Bâle-Ville (45,9%). Les chiffres les plus bas s'observent à Schaffhouse, à Lucerne et dans les Grisons, où ils se situent dans une fourchette de 34,2 à 35,2%.

Ce lissage régional est encore plus apparent dans la comparaison entre les régions linguistiques : la proportion de candidatures féminines s'établit à 41% dans les cantons germanophones, à 40,4% dans les cantons francophones et à 39,1% au Tessin.

**Graphique 1**  
Élections au Conseil national 1971-2023 :  
Candidatures de femmes et d'hommes en %



Source : Office fédéral de la statistique OFS

### Majorité de femmes sur les listes électorales du PS et des Verts

L'analyse par partis fait ressortir un schéma lié à la politique en matière d'égalité qui est récurrent depuis bientôt quarante ans : les femmes sont fortement représentées sur les listes électorales des Verts et du PS ; plus les partis se positionnent à droite, moins ils ont de candidatures féminines.

En 2023, les femmes en lice pour le Conseil national étaient majoritaires sur les listes du PS et des Verts, à 53,5% dans les deux cas (graphique 2). Par rapport à 2019, cela représente une progression de 2,5 points de pourcentage au PS et un recul de 1,9 point chez les Verts. Les femmes étaient également majoritaires sur les listes électorales du PEV, à hauteur de 51,9% (+3,9 points).

Les candidatures féminines étaient inférieures à 50% sur les listes des Vert'Libéraux (41,8% ; +1,2 point) et du parti populiste de droite MCG (45,8% ; +12,5 points). Les listes électorales du

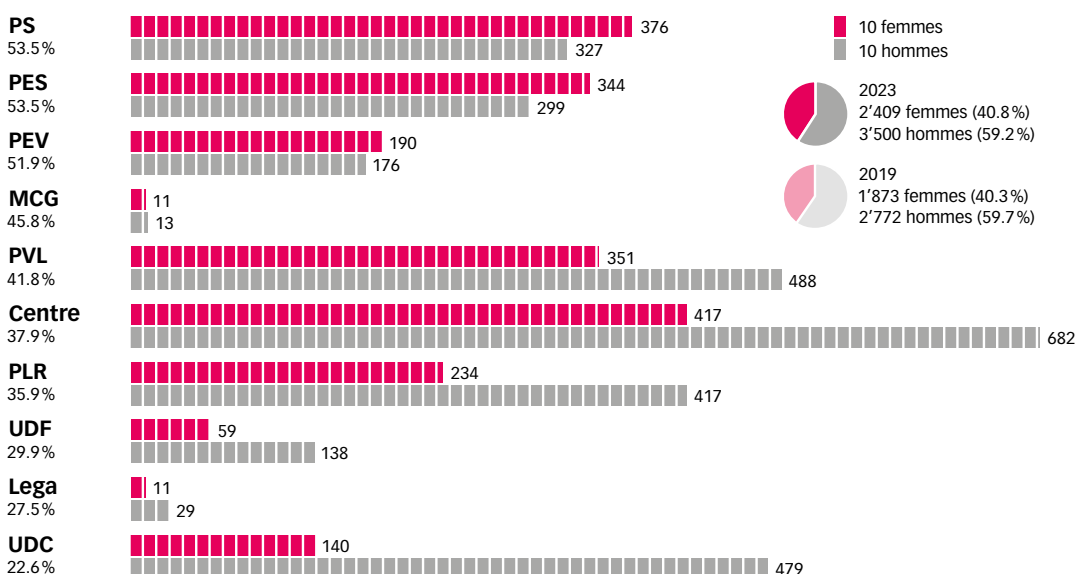
Centre comportaient une proportion de femmes de 37,9%, ce qui correspond assez précisément au chiffre atteint par le PDC et le PBD combinés en 2019 (à l'époque encore deux partis distincts). Le PLR, quant à lui, avait inscrit 35,9% de femmes sur ses listes (-1,3 point). Cela fait plusieurs décennies que l'UDC présente le plus petit nombre de candidatures féminines : en 2023, elles occupaient 22,5% des places sur les listes électorales (+0,3 point). Les petits partis de droite ont des chiffres un peu plus élevés (UDF : 29,9% ; Lega : 27,5%).

### La proportion de femmes élues retombe sous la barre des 40%

En 2023, 77 femmes ont été élues au Conseil national, soit sept de moins qu'en 2019, où la représentation féminine avait atteint un chiffre record. La proportion de 38,5% de sièges obtenus par des femmes reste cependant le deuxième meilleur résultat depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971 (graphique 3).

**Graphique 2**  
**Élections au Conseil national 2023 :**  
**Candidatures de femmes et d'hommes par parti\***

(sans les cantons à scrutin majoritaire; classement par taux de femmes en %)



\* Seuls les partis ayant obtenu au moins un siège au Conseil national lors des élections fédérales de 2023 sont représentés.

Source : Office fédéral de la statistique OFS

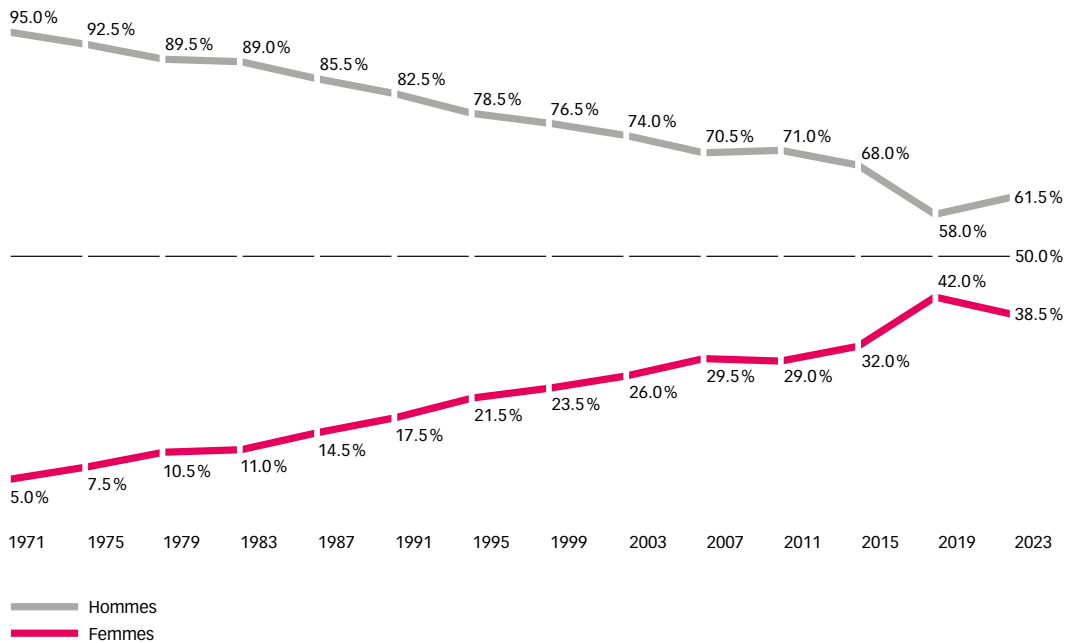
### Abréviations des partis

|        |                                     |
|--------|-------------------------------------|
| PLR    | PLR.Les Libéraux-Radicaux*          |
| Centre | Le Centre**                         |
| PS     | Parti socialiste suisse             |
| UDC    | Union démocratique du centre        |
| PEV    | Parti évangélique suisse            |
| PVL    | Parti vert'libéral                  |
| PES    | Parti écologiste suisse (Les Verts) |
| PST    | Parti suisse du travail             |
| Sol.   | Solidarités                         |
| UDF    | Union démocratique fédérale         |
| Lega   | Lega dei ticinesi                   |
| MCG    | Mouvement Citoyens Genevois         |

\* En 2009, le PRD (Parti radical-démocratique suisse) a fusionné avec le Parti libéral suisse (PLS) au niveau national pour former le PLR.Les Libéraux-Radicaux. À Bâle-Ville, les partis n'ont pas fusionné, mais comme le PL de ce canton est membre du PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse, la présente analyse rassemble PRD et PLS sous le nom de « PLR.Les Radicaux-Libéraux ».

\*\* En 2020, le Parti démocrate chrétien (PDC) et le Parti bourgeois démocrate (PBD) ont fusionné pour former le Centre.

**Graphique 3**  
**Élections au Conseil national 1971–2023 :**  
**Femmes et hommes élus en %**



Source : Office fédéral de la statistique OFS

### Système majoritaire et système proportionnel

Le Conseil national et le Conseil des États sont élus soit selon le système majoritaire, soit selon le système proportionnel. Voici en gros ce qui les différencie.

Dans le **système majoritaire**, les candidatures sont présentées à titre individuel, même si elles sont généralement désignées et soutenues par des partis. Est élue la personne qui obtient la majorité des voix. Lors du premier tour, la majorité absolue est requise ; au deuxième tour, la majorité relative suffit. C'est le système appliqué dans la plupart des cas pour élire la représentation cantonale au Conseil des États, sauf dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, qui ont opté pour le système proportionnel. Le système majoritaire est également appliqué lors des élections au Conseil national dans les petites circonscriptions électorales (cantons) qui ont seulement un siège à pourvoir (UR, OW, NW, GL, AI, AR). À Appenzell-Rhodes Intérieures, c'est la Landsgemeinde qui élit la représentation au Conseil des États.

Dans le **système proportionnel**, les sièges sont attribués aux listes électorales des partis en fonction du nombre de voix obtenues : les mandats sont d'abord répartis entre les listes électorales proportionnellement aux voix récoltées puis ils sont attribués aux personnes arrivées en tête de chaque liste.

### Une majorité de femmes élues dans cinq cantons et sept cantons sans représentation féminine

Par rapport à 2019, le nombre de conseillères nationales a progressé dans trois cantons – Zurich, Bâle-Ville et Nidwald – alors qu'il a régressé dans sept cantons : Vaud, Genève, Saint-Gall, le Tessin et les Grisons ont élu chacun une femme de moins et un homme de plus, faisant chuter la proportion de femmes dans une fourchette de 5 (VD) à 20 points (GR) en proportion du nombre de sièges à pourvoir dans chacun de ces cantons. Lucerne a porté au Conseil national deux femmes de moins et deux hommes de plus, et Berne trois femmes de moins et trois hommes de plus.

La délégation de Bâle-Ville au Conseil national (quatre personnes) est inédite pour un canton où l'élection a lieu au scrutin proportionnel : elle est exclusivement féminine. Pour la première fois, le seul siège de Nidwald a été remporté par une femme (Centre) en 2023. Ce canton rejoint ainsi Obwald, qui avait élu sa première conseillère nationale (UDC) en 2019. Comme il y a quatre ans, Bâle-Campagne et Fribourg ont envoyé à la Chambre du peuple une majorité de femmes. Schaffhouse et la Thurgovie ont atteint la parité. Sans être majoritaire, la proportion de mandats féminins est supérieure à la moyenne suisse à Zurich, en Argovie, à Berne, à Genève et dans les Grisons (fourchette : 40 à 47,2%).

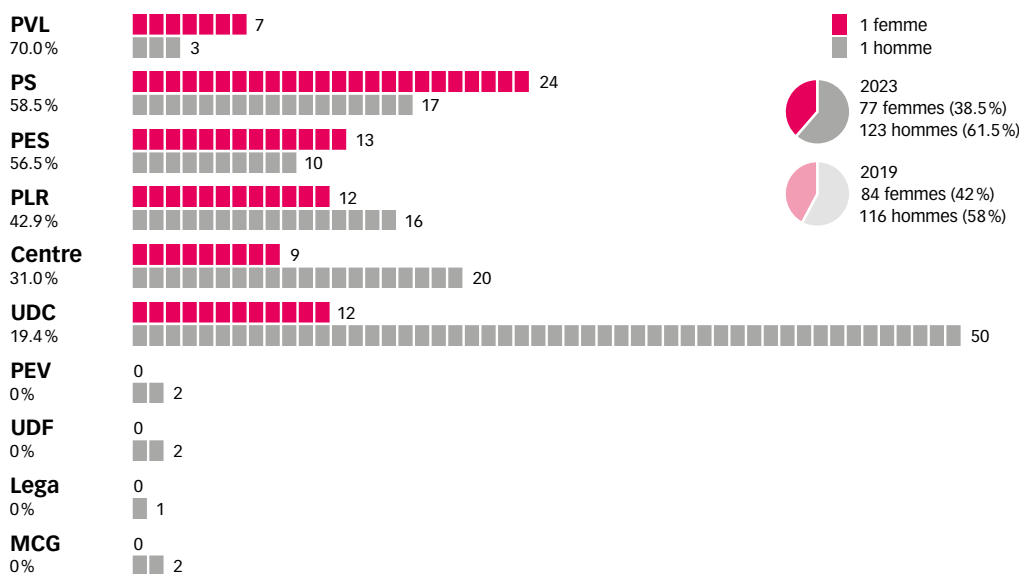
En revanche, la représentation féminine au Conseil national est inférieure à la moyenne dans les cantons de Vaud (36,8%), Zoug (33%), Saint-Gall (33%) et Schwyz (25%). À Lucerne, à Soleure et au Tessin, la proportion de femmes s'inscrit dans une fourchette de 12,5 à 22%. Comme en 2019, aucune femme n'a obtenu de mandat dans quatre cantons élisant leur délégation au scrutin majoritaire (UR, GL, AR, AI), ni en Valais, à Neuchâtel et dans le Jura, où l'élection se fait à la proportionnelle. Après la première élection d'une conseillère nationale à Nidwald, le nombre de cantons n'ayant aucune femme dans leur délégation au Conseil national a reculé, passant de huit en 2019 à sept en 2023.

Si l'on regroupe les cantons par régions linguistiques, la proportion de femmes élues est la plus élevée dans les cantons germanophones, où elle atteint 42,9%. Elle s'établit à 30,8% dans les cantons francophones et à 12,5% au Tessin. Cela représente un recul par rapport à 2019 dans toutes les régions linguistiques. Il s'élève à 2,9 points de pourcentage en Suisse alémanique, à 3,8 points en Suisse romande et à 12,5 points au Tessin.

### Effectif masculin plus nombreux dans les partis de droite

Le recul de la part des femmes dans les délégations envoyées au Conseil national peut s'expliquer par les gains et les pertes de sièges des partis. En 2023, ce sont les partis de droite qui sont sortis vainqueurs des élections au Conseil national, des partis qui, depuis toujours, portent moins de femmes sur les bancs de la Chambre du peuple. Inversement, les Verts figurent parmi les perdants du scrutin alors qu'ils ont toujours fait élire un grand nombre de femmes.

**Graphique 4**  
**Élections au Conseil national 2023 :**  
**Femmes et hommes élus par parti**  
 (classement par taux de femmes en %)



Source : Office fédéral de la statistique OFS

Par rapport à 2019, l'UDC et les petits partis de droite ont remporté douze sièges supplémentaires en tout. La députation de l'UDC compte dix hommes de plus et une femme de moins qu'en 2019 tandis que les trois mandats supplémentaires obtenus par les petits partis de droite (UDF et MCG) ont été pourvus par des hommes. C'est ainsi que la proportion de conseillères nationales dans les rangs de l'UDC a chuté de plus de 5 points de pourcentage à 19,4% et que les cinq sièges des petits partis de droite (Lega, UDF, MCG) sont occupés par des hommes (graphique 4).

#### Moins de femmes chez les Verts et au PS

Les mandats perdus par les Verts ne sont pas étrangers au recul de la proportion de femmes au Conseil national. Quatre des cinq sièges perdus avaient été remportés par des femmes en 2019. Ainsi, la proportion de femmes chez les Verts a reculé de quatre points de pourcentage environ pour tomber à 56,5%. Le PS se retrouve avec trois hommes de plus et une femme de moins dans sa députation, ce qui représente une baisse de la représentation féminine dans ce parti d'environ six points à 58,5%. Mais comme chez les Verts,

les femmes restent nettement majoritaires. Ayant perdu leurs deux mandats (-1 homme, -1 femme), les petits partis de gauche (PST/Sol.) quittent les bancs de la Chambre du peuple. Quant au PEV, il n'est pas parvenu à conserver ses deux mandats féminins et n'est donc plus représenté que par deux hommes.

#### Proportion de femmes en hausse au PVL, au PLR et au Centre

La députation du PVL a connu une évolution différente de celle des Verts : sur les six sièges perdus, cinq étaient occupés par des hommes et seulement un par une femme. La proportion de conseillères nationales a ainsi gagné vingt points de pourcentage au PVL pour atteindre 70%, le chiffre le plus élevé de tous les partis. On observe une évolution similaire au PLR : avec trois conseillers nationaux de moins et deux conseillères nationales de plus, il affiche désormais une proportion de femmes de presque 43% (+8,4 points). Le Centre compte une femme de plus sur ses bancs, ce qui porte à 31% sa représentation féminine au Conseil national. Ce sont les scores les plus élevés jamais réalisés par ces deux partis.

## Les femmes lors des élections au Conseil des États de 2023

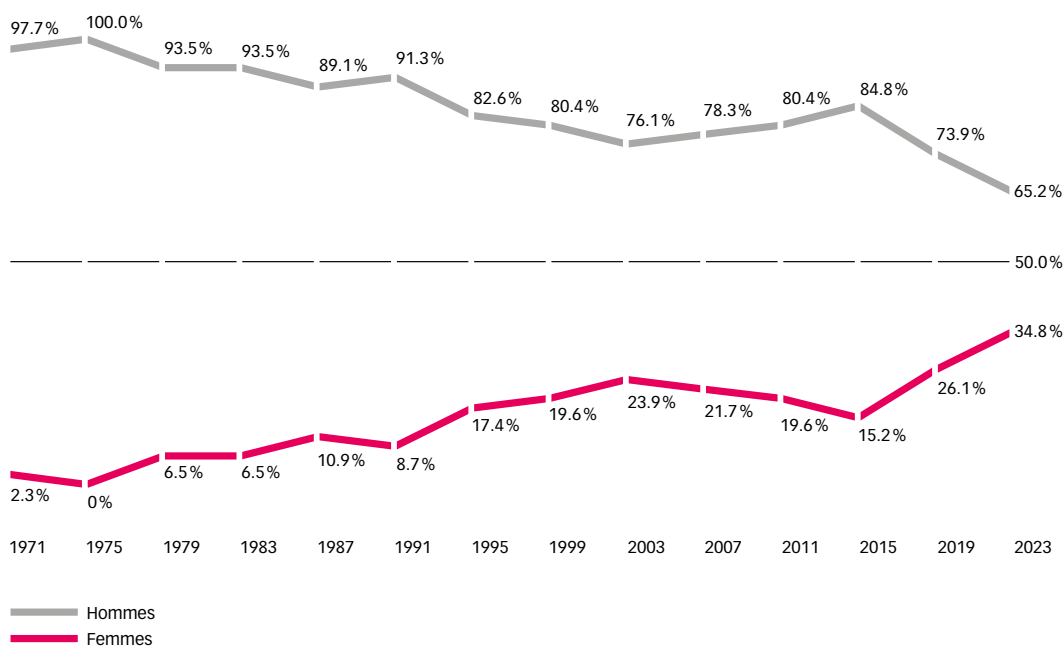
Le Conseil des États se compose de 46 membres. Chaque canton a droit à deux sièges tandis que les cantons appelés demi-cantons pour des raisons historiques (OW, NW, BS, BL, AI, AR) ont droit à un siège. Comme les élections au Conseil des États sont soumises au droit cantonal, leurs modalités diffèrent d'un canton à l'autre. Par exemple, le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures élit son représentant lors de la Landsgemeinde organisée au printemps de l'année électorale. Les autres cantons vont aux urnes pour élire leurs conseillères et

conseillers aux États au système majoritaire, à l'exception de ceux de Neuchâtel et du Jura, où l'on applique le système proportionnel.

### Nouveau record pour les femmes à 35 %

Après avoir stagné sous la barre des 20% pendant les trente ans ayant suivi l'instauration du suffrage féminin, la représentation féminine au Conseil des États était montée à un peu plus de 25% en 2019. Lors des élections de 2023, quatre femmes de plus ont été élues. Désormais au nombre de 16, les conseillères aux États occupent près de 35% des sièges (graphique 5). La proportion de femmes au sein de la Chambre des cantons rejoint ainsi pour la première fois celle du Conseil national (38,5%), à un niveau plus élevé.

**Graphique 5**  
Élections au Conseil des États 1971–2023 :  
Femmes et hommes élus en %



Source : Office fédéral de la statistique OFS



### 15 cantons représentés par une femme au moins au Conseil des États

Par rapport à 2019, sept cantons ont envoyé une femme à la place d'un homme au Conseil des États (ZH, BE, SZ, SO, AG ainsi que FR et SG). Pour Fribourg et Saint-Gall, ce changement avait eu lieu précédemment, dans le cadre d'une élection complémentaire (en 2021 pour le premier et au printemps 2023 pour le second), et a été confirmé en automne 2023. A contrario, trois cantons ont remplacé une femme par un homme (TI, VD, GE).

La délégation de Fribourg, désormais la seule composée de deux femmes (le Centre, PLR), a été confirmée lors des élections de 2023. Elle est entièrement féminine depuis 2021. À Bâle-Ville et Bâle-Campagne, les conseillères aux États sortantes ont été reconduites. Douze cantons ont élu des délégations composées à parité.

Onze cantons ont élu uniquement des hommes pour les représenter au Conseil des États. Il s'agit principalement de cantons de Suisse centrale et de Suisse orientale, dont quatre demi-cantons (OW, NW, AR, AI) et les Grisons ainsi que Glaris, Zoug, Schaffhouse et le Tessin. Vaud et Genève ont fait de même, alors que ces deux cantons avaient jusqu'ici toujours élu au moins une conseillère aux États depuis 1999.

Si l'on fait une comparaison par régions linguistiques, on constate que la part des femmes élues au Conseil des États est la plus élevée en Suisse

romande : elle s'établit encore à 42 %, malgré un léger recul. Les cinq élues représentent le Valais, Neuchâtel, le Jura et Fribourg (2). Au Tessin, les deux sièges sont revenus à des hommes après le retrait de la conseillère aux États sortante. À l'opposé, la représentation féminine a plus que doublé en Suisse alémanique, passant de 16 à 34 % environ (en chiffres absolus, de 5 à 11 femmes).

### Nombre d'élues relativement élevé au PS et au Centre

Le nombre de conseillères aux États a augmenté dans l'ensemble des partis nationaux, hormis chez les Verts, dont la délégation était composée de quatre femmes et un homme avant les élections de 2023 et qui a perdu deux sièges féminins, dans le canton de Vaud et à Genève. Par contre, la délégation du Centre compte deux femmes de plus qu'en 2019 (FR, AG) tandis que celle du PLR en a gagné une (SZ). Après une interruption, le PVL revient à la Chambre des cantons, avec un mandat féminin (ZH). L'UDC compte également une femme dans ses rangs au Conseil des États, ce qui est une première : élue à Saint-Gall au printemps 2023 dans le cadre d'une élection complémentaire, elle a été reconduite lors des élections ordinaires de l'automne. Au final, le PS compte une conseillère aux États de plus : ses élus à Berne et Soleure ne s'étant pas représentés, ils ont été remplacés par deux femmes, mais le parti n'a pas réussi à conserver son siège féminin au Tessin après l'entrée de sa conseillère aux États au gouvernement cantonal.

**Graphique 6**  
**Élections au Conseil des États 2023 :**  
**Femmes et hommes élus par parti**  
 (classement par taux de femmes en %)



Source : Office fédéral de la statistique OFS

En 2023, la majorité des conseillères aux États ont été élues dans les rangs du Centre (6) et du PS (4). Les Verts et le PLR ont chacun deux femmes à la Chambre des cantons tandis que le PVL et l'UDC en ont une chacun. En chiffres relatifs, les femmes occupent 67 % environ des sièges des Verts. Le seul mandat du PVL au Conseil des États est détenu par une femme. La représentation féminine s'élève à 40 % ou plus au PS (44,4 %) et au Centre (40 %) tandis qu'elle n'atteint pas 20 % au PLR (18,2 %) et à l'UDC (16,7 %). Les chiffres sont présentés dans le graphique 6.

## Élection du Conseil fédéral en 2023

Les sept membres du Conseil fédéral (gouvernement fédéral) sont élus tous les quatre ans par la nouvelle Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États réunis). On procède à un vote séparé pour chaque siège, au scrutin majoritaire. Selon l'art. 175 de la Constitution fédérale, il faut veiller lors des votes à ce que les diverses régions et les communautés linguistiques soient équitablement représentées au Conseil fédéral. La composition politique du Conseil fédéral a été régie pendant plus de quarante ans par ce qu'il est convenu d'appeler « la formule magique » (2 PLR, 2 PDC, 2 PS et 1 UDC). La formule a changé de 2009 à 2015 pour compter 2 PLR, 2 PS, 1 PDC, 1 UDC et 1 PBD. Depuis 2016, le Conseil fédéral se compose de 2 PLR, 2 PS, 2 UDC et 1 PDC (auj. Le Centre).

Les femmes n'ont fait leur entrée au Conseil fédéral que très tardivement. La première conseillère fédérale, qui était membre du PLR, a été élue en 1984. De 1989 à 1993, il n'y a plus eu de femme à l'exécutif fédéral, avant que la première représentante du PS n'y accède en 1993. Depuis, les femmes ont toujours été représentées au Conseil fédéral.

En 2008 et 2009, le Conseil fédéral comptait trois femmes. Il est devenu majoritairement féminin en 2010 et 2011, quatre de ses sept sièges étant occupés par des femmes. Leur nombre est retombé à trois en 2012, puis à deux en 2016. Depuis 2019, le Conseil fédéral se compose de trois femmes et quatre hommes. Les conseillères fédérales appartiennent au PS, au PLR et au Centre. Cette composition a été maintenue en décembre 2023.

---

**Werner Seitz**, docteur ès lettres, politologue, a été le chef de la section Politique, culture et médias de l'Office fédéral de la statistique jusqu'à sa retraite en 2019. Depuis, il dirige le bureau d'études politiques Politikanalyse und Politikvermittlung au sein de l'atelier collectif Qfaktor. Depuis des années, il analyse la représentation des femmes en politique. Sa monographie sur l'histoire du suffrage féminin et des femmes dans la politique suisse est parue en 2020 chez Chronos Verlag sous le titre « Auf die Wartebank geschoben. Der Kampf um die politische Gleichstellung der Frauen in der Schweiz seit 1900 » (294 p.).

## **Impressum**

### **Titre**

Les femmes lors des élections fédérales de 2023 :  
Plus d'un tiers de femmes dans les deux Chambres

### **Editrice**

Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

### **Auteur**

Werner Seitz

### **Graphiques**

Thomas Hirter

### **Mise en page**

Renata Hubschmied

### **Traduction**

Catherine Kugler

### **Diffusion**

Publication en ligne  
Commission fédérale pour les questions féminines CFQF  
Schwarztorstrasse 51  
3003 Bern  
ekf@ebg.admin.ch  
www.comfem.ch

Cette analyse a été réalisée sur mandat de la CFQF.

Berne, décembre 2023